



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **5 octobre 2020**

Décision n° **CP-2020-0149**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Restauration de la statue de Louis XIV place Bellecour, de son socle et de ses abords -
Individualisation totale d'autorisation de programme globale - Sollicitation d'une subvention
d'équipement auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC)

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la
culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : Vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Madame Lucie Vacher

Affiché le : Mardi 6 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, MM. Vincendet, Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mmes Nachury, Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, M. Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, MM. Pelaez, Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Dehan (pouvoir à M. Badouard), Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez).

Absents non excusés : MM. Bub, Kabalo.

Commission permanente du 5 octobre 2020**Décision n° CP-2020-0149**

commission principale :	éducation, culture, patrimoine et sport
commune (s) :	Lyon 2°
objet :	Restauration de la statue de Louis XIV place Bellecour, de son socle et de ses abords - Individualisation totale d'autorisation de programme globale - Sollicitation d'une subvention d'équipement auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC)
service :	Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Une étude de structure de la statue équestre de Louis XIV et de son socle, situés place Bellecour à Lyon 2°, commandée conjointement par la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon au 1^{er} semestre 2019, a conclu à un état fortement dégradé de cet ensemble monumental inscrit aux monuments historiques depuis le 25 mars 2016. L'étude a notamment mis en avant un risque de chute de la sculpture en cas de vent violent ou d'escalade lors de manifestations. Elle préconise la restauration du monument dans un délai de 3 ans maximum. Par mesure conservatoire de sécurité, la Ville a installé un barriérage de sécurité en septembre dernier.

Parallèlement, à la demande des services de l'État, la Ville va procéder à la dépose des 2 statues allégoriques du Rhône et de la Saône, œuvres du sculpteur Coustou, qui enserrant le socle de la statue de Louis XIV et appartiennent à ses collections. Elles devraient rejoindre le musée des Beaux-Arts.

La Métropole souhaite engager l'étude de maîtrise d'œuvre et les travaux de restauration de cette œuvre particulièrement emblématique du territoire.

II - Projet de restauration

Le projet porte sur les 3 éléments que sont la statue, son socle et ses abords immédiats, qui devront être repensés suite aux départs des allégories de Coustou.

Le projet comprend :

- la dépose de la statue et son transfert vers le lieu de sa restauration,
- la restauration de la statue de bronze et de sa structure interne en fer,
- la restauration du socle de marbre,
- le réaménagement des abords immédiats du socle suite à la dépose des 2 allégories de Coustou,
- la repose de la statue.

Les travaux de restauration de ce monument emblématique du territoire métropolitain, situé sur une des places les plus appréciées et fréquentées par les habitants de la Métropole et ses visiteurs, seront accompagnés d'actions de médiation et de communication spécifiques (exposition sur les barrières de chantiers, temps d'échange avec la population, etc.).

Du fait de l'inscription aux monuments historiques et du déplacement des 2 allégories de Coustou appartenant aux collections de la Ville, le projet associera étroitement les services de la DRAC (monuments historiques, unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Métropole) et de la Ville.

La Métropole va également solliciter auprès d'organismes publics comme la DRAC des subventions pour les travaux sur ce monument, du fait de cette même inscription.

III - Budget prévisionnel de l'opération

La demande d'individualisation de programme s'élève à 750 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

La répartition est la suivante :

- honoraires maîtrise d'œuvre : 80 000 €,
- travaux (dépose, restauration statue et socle, réaménagement des abords du socle) : 600 000 €,
- maîtrise d'ouvrage (communication/médiation/sécurité/aléas) : 70 000 €

IV - Calendrier

Le phasage prévisionnel de réalisation du projet est le suivant :

- lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre : début octobre 2020,
- choix du maître d'œuvre : février 2021,
- études de maîtrise d'œuvre : mars à juin 2021,
- consultation travaux : septembre à décembre 2021,
- travaux et réinstallation: janvier à juillet 2022 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DECIDE

1° - Approuve la restauration de la statue de Louis XIV place Bellecour à Lyon 2°, de son socle et de ses abords.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P33 - Culture, pour un montant de 750 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P33O7084 selon l'échéancier suivant :

- 30 000 € en 2020,
- 90 000 € en 2021,
- 630 000 € en 2022.

3° - La dépense d'investissement en résultant, soit 750 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 et suivants - chapitre 23 - opération n° 0P33O7084.

4° - Autorise monsieur le président à :

a) - solliciter auprès de la DRAC une subvention d'investissement dans le cadre de la restauration de la statue de Louis XIV place Bellecour à Lyon 2°,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

5° - La recette d'investissement correspondante sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2021 et suivants - chapitre 13 - opération n° 0P33O7084.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 octobre 2020.